



Conduite sans permis puis obtention

Par Sacha555ttt

Bonjour.

Mon neveu a conduit sans permis B cet été. A cette époque là, il n'avait jamais eu le permis et n'avait jamais commis d'autres infractions sur la route. Il n'a pas été interpellé par la police mais il a tendance à s'en vanter et je crains que quelqu'un le dénonce. Entre temps, il a obtenu le permis.

J'ai peur que si quelqu'un l'ait dénoncé, il soit sanctionné d'une perte de permis. Qu'en pensez vous ?

En clair, si qlq est dénoncé pour une conduite sans permis, et qu'entre temps il obtient le permis, peut-il être sanctionné d'une perte/annulation/retrait de permis ?

Je précise qu'il est majeur, qu'il n'avait jamais commis d'infraction avant cela, que son casier judiciaire est vierge. Il m'a assuré avoir conduit "en sécurité" donc j'imagine qu'il n'a pas commis d'autres infractions durant sa conduite sans permis.

Merci d'avance et bonne journée,
Sacha.

Par janus2

Bonjour,

A partir du moment où il n'a pas été contrôlé en infraction (conduite sans permis), je ne vois pas ce qu'il peut craindre.